

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIER Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Eysines - Société Ateliers Bigata - Réorganisation - Aide à l'immobilier -
☐ Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société Ateliers Bigata a sollicité une aide à l'immobilier de la part de notre établissement.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	Atelier Bigata SAS
Activité de l'entreprise	Maintenance des équipements aéronautiques
Commune concernée par le projet	Eysines
Emplois actuels	29 (équivalents temps plein)
Créations d'emplois prévues	8
Nature du projet : (innovation, implantation, diversification, relocalisation, création, extension....)	Réimplantation
Montant de l'investissement	160 058,30 €
Montant de la subvention CUB	11 383,00 €

***Historique :**

Créée à Bordeaux en 1942 la société Ateliers Bigata est spécialisée dans les technologies hydrauliques et pneumatiques des secteurs de l'aéronautique, du spatial et de la défense. L'entreprise a été rachetée en 2008 par l'actuel chef d'entreprise ce qui a permis une augmentation du fonds de roulement.

Sur le plan juridique, la société Ateliers Bigata est une SAS au capital social de 130 000 € détenu par les associés suivants :

- 66% CN Finance
- 34% Héritiers Benaoumer

*** Activité :**

La société Ateliers Bigata conçoit et fabrique des bancs et moyens d'essais à très haute pression pour les programmes spatiaux, militaires et l'industrie. Elle assure la maintenance, la réparation et la révision générale des systèmes à structures composites et métalliques pour l'oxygène, l'extinction des feux et la sécurité embarquée sur les avions civils et militaires ainsi que le recyclage des gaz Halon sur ces équipements.

La société est certifiée en France et en Europe par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) et AESA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) part 145-FR.145 238/, aux USA et au Canada.

La clientèle est constituée des grands donneurs d'ordres et opérateurs du secteur aérospatial et défense : Air France, Dassault, Safran, EADS Astrium, Sabena Technics.
35 à 40% du chiffre d'affaires des Ateliers Bigata est réalisé à l'export.

La concurrence en matière de maintenance est représentée par les principales marques suivantes : Zodiac et Air France Industrie.

En s'adressant directement aux professionnels la société Ateliers Bigata bénéficie d'une plus grande réactivité sur son marché. Le marché des essais à haute pression et celui de la maintenance d'équipements aéronautique nécessitent un haut niveau de technologie, de qualité et de sécurité.

*** Moyens :**

La société Ateliers Bigata réalise son activité dans un bâtiment d'environ 900 m² de production et de 120 m² de bureau depuis 1975, et situé à Eysines.

Sur le plan humain, l'entreprise compte un effectif de 31 personnes dont 4 temps partiels.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

La société Ateliers Bigata est bien implantée sur son marché. Elle ambitionne aujourd'hui de se développer et veut s'imposer comme l'alternative de maintenance aéronautique face au géant Zodiac aérospace.

En matière de maintenance, les marchés en fort développement du golfe persique sont la cible d'actions commerciales.

Pour le secteur des essais à haute pression, la société doit développer des installations ultra modernes et modulables pour s'adapter aux projets sur mesure des clients.

Les locaux actuels ne sont plus adaptés, et le projet de développement nécessite une réorganisation totale de l'outil industriel.

L'entreprise souhaite donc restructurer toutes ses installations en demeurant à Eysines.

L'entreprise en profitera pour revoir la circulation des flux de production et améliorer les conditions de travail de ses salariés et intégrera des zones équipées d'équipement les plus modernes en termes de bancs d'essais.

Ce projet passe également par l'accroissement des moyens humains. Le Conseil Régional interviendra sur ce volet par l'aide au recrutement de cadres pour un montant de 22 500€.

Ces investissements devraient également se traduire par la création de 8 emplois sur 3 ans.
L'objectif est aussi une croissance de 15 à 30% du chiffre d'affaires.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Cloisonnement et peinture	56 852,40	Autofinancement	137 292,30
Equipements	103 205,90	Conseil Général	11 383,00
		Communauté Urbaine	11 383,00
TOTAL	160 058,30	TOTAL	160 058,30

Ainsi, sur l'assiette éligible de 151 778 € (les dépenses concernant le matériel roulant, un logiciel... ne sont pas pris en compte dans l'assiette) , la contribution des collectivités s'élèvera à 15% de l'assiette, soit la somme de 22 766 €, répartie entre elles de la manière suivante :

CG33 : 7,5%

CUB : 7,5%

L'assiette est constituée par les coûts liés au réaménagement des bâtiments industriels.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Règlement CE n°1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5

VU le décret n°2007- 1282 du 28 août 2007

Vu le Schéma Métropolitain de Développement Economique approuvé par le Conseil de Communauté le 25 mars 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

- il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la Cub, le développement de l'emploi et des entreprises,
- la SAS Ateliers Bigata est une petite entreprise spécialisée dans la maintenance des équipements aéronautiques,
- ce projet permettra à l'entreprise de poursuivre son développement,
- l'entreprise envisage la création de 8 emplois sur 3 ans,
- le montant total de l'investissement immobilier est estimé à 160 058,30 HT, objet de la demande.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution à l'entreprise Ateliers Bigata d'une subvention de 11 383 € pour la réalisation de son projet est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à l'entreprise Ateliers Bigata.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA01, CRB BD00 du budget de l'exercice principal en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2011

M. NICOLAS FLORIAN